

Concours interne et externe de techniciens des systèmes d'information et de communication de classe normale du Ministère de l'Intérieur

RAPPORT DU JURY

Session 2021

Cette année, les concours externe et interne ouverts au titre de l'année 2021 pour le recrutement de techniciens de classe normale des Systèmes d'Information et de Communication (SIC) du ministère de l'intérieur étaient tous les deux ouverts pour une affectation nationale et pour une affectation locale dans le ressort territorial de la zone de défense Est d'une part et dans la Zone de défense Sud-Ouest d'autre part.

Les épreuves étaient les suivantes :

- une épreuve écrite d'admissibilité de 3 heures portant sur l'une des deux options: «infrastructures et réseaux» ou «solutions logicielles et systèmes d'information», à choisir le jour de l'épreuve ;
- une épreuve orale d'admission d'une durée de 25 minutes consistant en un entretien avec le jury;

A noter que pour cette session, comme pour la session 2020, l'épreuve écrite d'anglais d'admission par anticipation a été suspendue en raison du contexte sanitaire.

L'épreuve écrite a pour vocation de vérifier le niveau de connaissances du candidat, sa capacité à les ordonner pour proposer des solutions techniques pertinentes et à les argumenter.

L'épreuve orale permet au jury de vérifier la capacité du candidat à répondre aux exigences techniques requises pour l'exercice des missions de technicien des systèmes d'information et de communication de classe normale. Les qualités personnelles du candidat, sa motivation, son potentiel et son comportement face à une situation concrète ont été les éléments et critères de notation retenus.

1. Statistiques

INTERNE

Zones	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	%	Candidats admissibles	Candidats admis LP	Candidats admis LC
National	48	66	37	56 %	18	13	0
Est	6	14	7	50 %	4	2	0
Sud-Ouest	6	14	9	64 %	4	4	0

EXTERNE

Zones	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	%	Candidats admissibles	Candidats admis LP	Candidats admis LC
National	70	290	166	57 %	89	62	0
Est	10	57	25	44 %	17	10	2
Ouest	10	69	38	55 %	12	7	0

Les barres d'admissibilité ont été fixées à

8/20 pour le concours interne – affectation Nationale
8,02/20 pour le concours interne – affectation Zone de défense Est
8,05/20 pour le concours interne – affectation Zone de défense Sud-Ouest

8/20 pour le concours externe – affectation Nationale
8,05/20 pour le concours externe – affectation Zone de défense Est
8,10/20 pour le concours externe – affectation Zone de défense Sud-Ouest

Les barres d'admission ont été fixées à

9,67/20 pour le concours interne – affectation Nationale
10,50/20 pour le concours interne – affectation Zone de défense Est
10,02/20 pour le concours interne – affectation Zone de défense Sud-Ouest

9,75/20 pour le concours externe – affectation Nationale
11,58/20 pour le concours externe – affectation Zone de défense Est
10,67/20 pour le concours externe – affectation Zone de défense Sud-Ouest

2. Epreuve écrite d'admissibilité

Pour chacune des deux options, l'épreuve écrite se composait de deux parties en lien avec la spécialité choisie. La première partie comportait dix questions théoriques. Dans la seconde partie, deux cas pratiques concrets permettaient aux candidats de mobiliser leurs connaissances et de synthétiser des informations.

Les copies ne sont pas au niveau attendu pour un technicien SIC.

Les réponses aux questions ne sont pas toujours claires ou sont imprécises. Certaines questions avaient déjà été posées les années précédentes. Il est conseillé aux candidats de consulter les annales du concours, disponibles sur le site internet du ministère de l'Intérieur, à la rubrique concours, qui permettent de se préparer au type de questions posées.

Par ailleurs, l'arrêté du 9 mars 2017 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement des techniciens des systèmes d'information et de communication de classe normale du ministère de l'intérieur fixe clairement dans son annexe 1 les domaines, par option choisie, que doivent connaître les candidats. Il n'est pas demandé au candidat d'être un expert dans chaque domaine, il doit néanmoins être capable d'en maîtriser les notions de base. De plus, devant l'évolution constante et rapide des nouvelles technologies du numérique, le candidat ne peut se permettre d'ignorer l'actualité technique touchant aux systèmes d'information et de communication.

Pour les deux études de cas, le dossier documentaire apporte de nombreux éléments de réponses. Ces documents sont tous à lire de manière à en extraire les éléments essentiels, sans toutefois lire toutes les lignes du fait du temps limité de l'épreuve. Le candidat doit être capable d'identifier rapidement les éléments textuels qui lui permettront de répondre aux questions posées.

3. Epreuve orale d'admission (d'une durée de 25 minutes)

Les modalités de l'épreuve orale sont précisées pour chacun des concours. L'épreuve dure 25 minutes et comporte une présentation de 5 minutes, seulement pour le seul concours externe. Cette année, comme l'an dernier, l'épreuve écrite d'anglais a été suspendue du fait de la situation sanitaire. Elle est normalement organisée de manière anticipée lors des épreuves écrites. Pour les prochaines sessions, le candidat devra s'assurer de la tenue ou pas de cette épreuve afin de s'y préparer au besoin.

Le jury interroge le candidat sur des domaines techniques indispensables pour l'exercice des missions de technicien SIC de classe normale. Des connaissances administratives et de son propre environnement professionnel sont également un atout. Les mises en situation permettent au jury d'apprécier les qualités du candidat. Le candidat doit pouvoir expliquer sa motivation à devenir technicien SIC au sein du ministère de l'Intérieur.

Pour le concours interne, le dossier RAEP doit être relu et ne pas comporter de fautes d'orthographe ou de grammaire. Il s'agit de présenter son parcours, ce que le candidat a vraiment fait lui-même, seul ou au sein d'une équipe, de montrer qu'on a compris le sens de ses missions et le rôle qu'on y a tenu, dans quelle mesure on a contribué à l'atteinte des objectifs.

4. Pistes d'améliorations

Un QCM (questions techniques et de logique) pourrait être mis en place pour sélectionner les candidats avant l'épreuve écrite voire même remplacer celle-ci.

En parallèle de cette refonte, il serait aussi intéressant d'élargir les canaux d'information et de recrutement via *Pronote* dans les lycées publics et *Ecole Directe* dans les privés. Le niveau attendu étant le BAC pour remplir l'une des conditions d'accès au corps des techniciens SIC, il serait judicieux de diffuser sur ce support toutes les informations utiles en lien avec les campagnes de recrutement et concours à venir ; le but étant d'atteindre et sensibiliser des candidats issus des filières bac pro SN (Systèmes numérique - ex bac SEN), BTS SIO ou encore BTS SN notamment.

Des déplacements dans les lycées pourraient être organisés pour présenter la fonction publique, les métiers SIC et les différents services SIC de notre ministère.

Une autre proposition consisterait à reconsidérer le niveau du concours pour ne l'ouvrir qu'à partir du niveau Bac+2 (ou d'ouvrir des postes au concours externe de technicien de classe supérieure) . En effet, à l'instar du recrutement des ingénieurs SIC qui désormais est du niveau Bac+5, il ne serait pas illogique d'attendre d'un technicien SIC un niveau de connaissance au moins équivalent à Bac+2.

La présidente du Jury

Colette LE GOT